

ÉCONOMIE

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



La Communauté de Communes du Pays des Lacs renforce sa stratégie de développement économique du territoire et sa démarche d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets économiques pour favoriser le maintien et le développement d'activités et d'emplois sur son territoire.

ELLE SOUHAITE

•
ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT ET FAVORISER SON ESSOR
en mobilisant et en tirant le meilleur parti des ressources
dont recèle son territoire ;

•
FAVORISER UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
des porteurs de projets.

À chaque étape de leur projet de développement, la Communauté de Communes du Pays des Lacs – en partenariat avec les élus locaux – peut accompagner les entreprises du territoire, ou celles désirant s’y implanter. Par exemple, dans la recherche de bâtiments ou de terrains, la mise en relation avec son réseau de contacts et de partenaires économiques, la recherche de financements et le montage de dossiers de subvention, etc. Ainsi, depuis septembre 2017 pas moins de dix entreprises ont pris attache auprès du service afin d’évoquer leur projet d’évolution ou leur souhait d’implantation.

IMMOBILIER À VOCATION ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de cette compétence :

- Gérer et assurer la promotion des zones d’activité économique du territoire. Outre la ZAE de Patornay, qui était déjà intercommunale, la Communauté de Communes est devenue compétente pour la ZAE en Béria (Clairvaux les Lacs), la ZAE des Pontets (Bonlieu) et la ZAE de Doucier.
- Deux ateliers relais d’environ 130 m² et 220 m² équipés chacun d’un bureau et d’un bloc sanitaire, situés sur la ZAE en Beria à Clairvaux-les-Lacs seront proposés dès 2018 à la location afin de faciliter le projet de développement économique d’entreprise. Ces ateliers permettent à des entreprises de démarrer leur activité sans avoir à financer l’investissement initial de la création d’un bâtiment; l’entrepreneur peut donc profiter de sa trésorerie pour démarrer son projet.



– ZAE en Béria



– Ateliers-relais

PRÉVENTION : ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ, FAITES-VOUS AIDER !

La prévention est un bon moyen pour éviter le dépôt de bilan avec la prise de mesures efficaces. La clé de la réussite est l’anticipation. Les mesures de préventions (qui sont confidentielles) portent leur fruit. Ainsi en 2017, 100 % des mandats ad hoc mis en place dans le Jura ont eu un aboutissement concluant. Bénéficiez de l’expérience et des compétences du Tribunal de Commerce de Lons le Saunier (Tél. 03 84 24 44 76).

UN PROJET ? UNE QUESTION ?

N’hésitez pas à contacter le Service Économie, Armelle LARGER

par téléphone au 03 84 25 23 90 ou par courriel : a.larger@cc-pays-des-lacs.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : C'EST PARTI...

La Communauté de Communes des Pays des Lacs s'est engagée en février 2017 dans un acte fort: l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui deviendra le document d'urbanisme de référence pour le territoire pour les 10-15 ans à venir.

C'est l'expression d'une réelle volonté d'aménager ensemble notre territoire pour répondre aux enjeux de demain en termes d'habitat, d'équipements publics, de cadre de vie, d'artisanat, d'économie et de services et aussi environnementaux et paysagers. La procédure d'élaboration va débuter en janvier 2018. Une large concertation sera entretenue avec les communes et les informations seront accessibles via le bulletin et sur le site internet dédié.

PLUS D'INFOS: www.projet-territoire.wixsite.com/plui-paysdeslacs

CONTACT: Laetitia CUTARD, Service Urbanisme • 03 84 25 23 90 • urbanisme@cc-pays-des-lacs.fr



TAXE DE SÉJOUR : PASSAGE À L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Communauté de communes du Pays des Lacs est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

Par délibération en date du 14 septembre 2017, la Communauté de communes du Pays des Lacs a instauré une taxe de séjour intercommunale afin de développer des projets touristiques d'intérêt communautaire. Cette taxe va se substituer à la taxe de séjour jusqu'alors instaurée par les communes sauf pour les deux communes ayant refusé cette instauration par délibération. Ainsi, la taxe de séjour intercommunale s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2018 sur le territoire intercommunal à l'exception des communes de Marigny et Fontenu. Toutefois, c'est une position transitoire et ces deux communes continueront à verser une contribution au budget communautaire.

UNE QUESTION? N'hésitez pas à contacter le Service Tourisme!

03 84 25 23 90 • tourisme@cc-pays-des-lacs.fr • www.regiondeslacs.fr

ACCÈS AU HAUT-DÉBIT : ENFIN UNE SOLUTION !

Le Pays des Lacs s'est inscrit dans le projet de déploiement du Haut-Débit porté par le département du Jura. L'objectif à terme est de desservir en fibre optique l'ensemble des habitants. Le déploiement sera progressif et débutera en 2018. Les sections aujourd'hui les plus pénalisées seront desservies en priorité soit directement en fibre soit par la technologie de montée en débit. La convention avec le département sera signée au printemps.

CONTACT: Thomas CABUS, Service Technique - Sécurité
03 84 25 23 90 • t.cabut@cc-pays-des-lacs.fr

